



DÉCLARATION LIMINAIRE

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DES CATEGORIES A

Paris, le 11 mars 2026

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nous nous réunissons aujourd'hui pour la deuxième CAP des catégories A de l'année, dans cette dernière année de mandature. 2026, une année particulière, marquée notamment par les élections professionnelles qui se tiendront en décembre prochain. La situation géopolitique actuelle ne doit pas nous détourner de cet objectif indispensable pour le dialogue social.

Avant cela, comme chaque année, les agents ont traversé la campagne d'évaluation professionnelle, la campagne CREP. Cet exercice managérial est loin d'être anodin. Il conditionne à la fois l'évolution de carrière des agents et une partie de leur rémunération, notamment au travers du CIA.

Pour la **CFDT**, la notation est un acte de management majeur qui doit être mené avec rigueur, équité et responsabilité. Pourtant, trop de recours trouveront encore cette année leur origine dans une instruction insuffisante des CREP par certains supérieurs hiérarchiques.

Cette campagne a également été marquée par l'extension de l'expérimentation des « axes de progression ». Après la DRH-MD, « les axes de progression » ont été étendus à l'ensemble du SGA. La **CFDT** avait déjà exprimé des réserves l'an dernier. Changer les règles d'évaluation pour certains agents sans bilan préalable et sans aucun dialogue social pose une question d'équité entre les personnels. L'évaluation doit rester fondée sur des règles claires et identiques pour tous.

Plus largement, la **CFDT** souhaite rappeler les attentes fortes du personnel civil du ministère des Armées. Comme les années précédentes, les agents attendent avant tout de la reconnaissance et de la considération. Ils veulent être associés aux décisions qui les concernent et pouvoir vivre dignement de leur travail.

La **CFDT** revendique donc la mise en place de mesures concrètes :

- une revalorisation des rémunérations, notamment l'augmentation de l'IFSE pour toutes les catégories, notamment celle des catégories C dont près de la moitié n'ont pas bénéficié de revalorisation mettant les managers en difficultés vis-à-vis des agents qu'ils encadrent,
- la revalorisation immédiate du point d'indice,
- la revalorisation de la prime de service des paramédicaux, gelée depuis près de



DÉCLARATION LIMINAIRE

six ans,
– l'ouverture de négociations sur des mesures générales d'augmentation des rémunérations.

Par ailleurs, la **CFDT** demeure particulièrement vigilante sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail. Une victime de VSST est et restera toujours une victime de trop. Ce combat doit continuer à être une priorité du ministère.

Enfin, la **CFDT** souhaite que le travail et les avis rendus par les CAP soient pleinement reconnus. Lorsque des avis unanimes sont formulés par les représentants de l'administration et des personnels, ils devraient pouvoir devenir des décisions. Cela renforcerait l'efficacité du dialogue social et le respect du travail collectif réalisé dans cette instance.

La **CFDT** reste pleinement engagée pour un dialogue exigeant, constructif et respectueux. Mais elle reste tout aussi déterminée à défendre les droits, la reconnaissance et la dignité des personnels.

Je vous remercie de votre attention.